

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V I ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des affaires sociales

- Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements au projet de loi, adopté par le Sénat après engagement de la procédure accélérée, ratifiant l'ordonnance n° 2023-285 du 19 avril 2023 portant extension et adaptation à la Polynésie française, à la Nouvelle-Calédonie et aux îles Wallis et Futuna de diverses dispositions législatives relatives à la santé (n° 2349) (Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, rapporteure) 2
- Présences en réunion..... 3

Lundi

8 avril 2024

Séance de 15 heures 55

Compte rendu n° 47

SESSION ORDINAIRE DE 2023-2024

**Présidence de
M. Nicolas Turquois,
secrétaire**



La réunion commence à quinze heures cinquante-cinq.

La commission examine, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements au projet de loi, adopté par le Sénat après engagement de la procédure accélérée, ratifiant l'ordonnance n° 2023-285 du 19 avril 2023 portant extension et adaptation à la Polynésie française, à la Nouvelle-Calédonie et aux îles Wallis et Futuna de diverses dispositions législatives relatives à la santé (n° 2349) (Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, rapporteure).

M. Nicolas Turquois, président. Didier Le Gac, suppléant Charlotte Parmentier-Lecocq, propose à la commission d'accepter les amendements n° 2, n° 4, n° 5 et n° 9.

La commission a accepté les amendements figurant dans le tableau ci-après () :*

N°	Id.	Auteur	Groupe	Place
2		Gouvernement		2
4		Mme PARMENTIER-LECOCQ Charlotte	RE	2
5	X	Mme PARMENTIER-LECOCQ Charlotte	RE	2
9	5	Mme REID ARBELOT Mereana	GDR - NUPES	2

() Les autres amendements étant considérés comme repoussés.*

*

La réunion s'achève à seize heures.

Présences en réunion

Présents. – M. Didier Le Gac, Mme Brigitte Liso, Mme Stéphanie Rist, M. Nicolas Turquois

Excusés. – M. Elie Califer, Mme Caroline Fiat, Mme Justine Gruet, Mme Caroline Janvier, Mme Sandrine Josso, M. Jean-Philippe Nilor, Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, M. Jean-Hugues Ratenon, M. Olivier Serva, Mme Isabelle Valentin